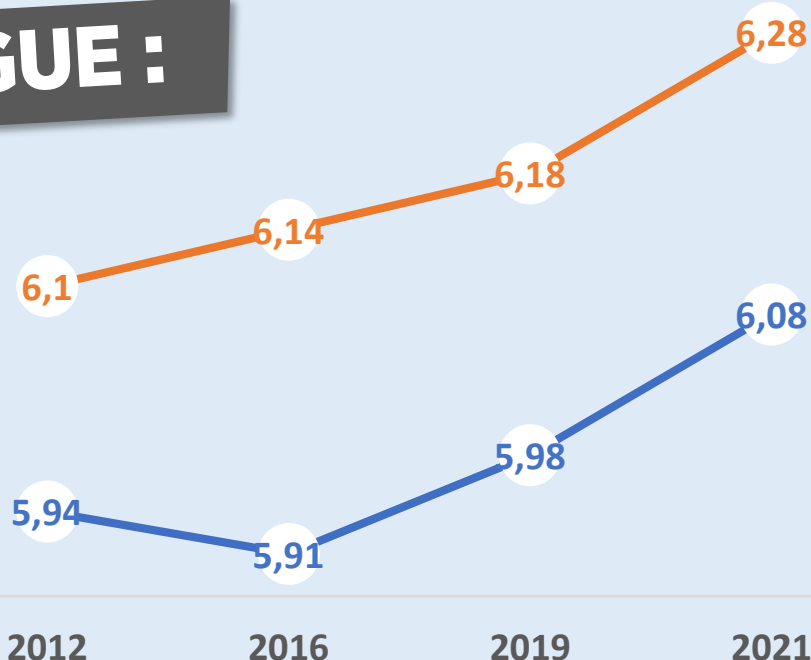


STRESS ET FATIGUE :

Pour les scores de 6 à 8, les niveaux de stress et de fatigue sont qualifiés de « FORTS ».

—●— Fatigue
—●— Stress



PARTIE 1 :

QUAND CELA INTÉRESSERA-T-IL

LA DIRECTION DU GROUPE ORANGE ?

Sept-Oct.
2022

UN DÉNI COUPABLE !

■ L'enquête « stress et conditions de travail » (réalisée fin 2021) montre que le stress et la fatigue continuent à gagner du terrain dans le Groupe en France. Les notes obtenues, 6,3/10 pour la fatigue et 6,1/10 pour le stress font conclure aux experts que les niveaux de stress et de fatigue sont « FORTS ». Pourtant la Direction ne semble pas en prendre la pleine mesure...

■ La Direction réorganise sans cesse les activités ; elle accroit la numérisation et la sous-traitance pour éviter de remplacer les départs à la retraite. Mais les outils informatiques et l'organisation du travail posent toujours d'énormes problèmes. D'autant que les effectifs du Groupe baissent : -15% rien que sur la période 2019-2021. Logiquement, le stress et la fatigue progressent, mais aucune prévention n'est mise en œuvre.

Y-A-T-IL UN ESPOIR ?

Les solutions existent ! Encore faut-il s'intéresser aux sujets qui fâchent et vouloir trouver des solutions. ■ Les sempiternelles injonctions à s'adapter aux mutations et disruptions du marché des télécoms fatiguent les managers et leurs équipes ! Ce qui les intéresse plutôt, c'est comment faire leur travail avec des outils qui fonctionnent, des sous-traitants joignables, des processus et des objectifs cohérents, ainsi que des rémunérations à la hauteur de leur investissement. ■ Mais la direction s'intéresse uniquement à la baisse des coûts et au remplacement des salariés par des logiciels dits intelligents.

Pour la CFDT, la santé des salariés doit être une priorité pour la direction. La CFDT exige que la prévention primaire soit priorisée pour baisser les niveaux de fatigue et de stress qui augmentent depuis 6 ans.

L'enquête « Stress et Conditions de travail » n'est pas une obligation légale. La CFDT l'a imposée à la Direction en négociant et en signant un accord en mai 2010 sur l'évaluation et prévention des risques psycho-sociaux au travail. Cet accord a créé un Comité National de Prévention du Stress (CNPS) qui met en œuvre tous les trois ans une enquête « Stress et Conditions de travail ».

